

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

02.01.2017

L'an deux mille dix sept et le neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

**Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, LIVOTI, Mme
TOUZANNE, M. PIZZATO,
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH,
Mme CAHUZAC.**

Absentes excusées : Mme DALLA-ZANNA

(Proc. M. SANS)

Mme TONELLO

D.C.M. N° 1.4 b)

Achat d'une débroussailleuse

Engagement de dépenses

Demande aide financière du

Conseil Départemental.

Monsieur PIZZATO a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée pour répondre à la charte « Zéro Phyto » d'acheter une débroussailleuse équipée d'une batterie Lithium sans émission de CO2 et d'une tête « City Cut » à mouvement contrarotatif évitant ainsi les projections dangereuses, n'endommageant pas les équipements urbains, ne blessant pas les végétaux et sans déchets de fil plastique.

Plusieurs devis ont été demandés. Monsieur SANS propose de retenir l'offre de la Société RURAL 31 de Landorthe d'un montant H.T de 2 704 € et de demander l'aide financière du Conseil Départemental.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'acheter une débroussailleuse de marque PELLENC équipée d'une batterie Lithium et d'une tête City Cup auprès de la Société RURAL 31, zone Europa, 31800 LANDORTHE au prix de 2 704 € H.T,

.../...

- d'inscrire la dépense à l'article 2158 du Budget 2017,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **12.01.2017**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 10 janvier 2017

Le Maire,
C. SANS

